

**COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014**

**Date de la convocation: 24 février 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à quatorze heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN, Maire, Mrs AMPE et COQUEREL Adjoints.  
Mmes et Ms DELESTANG, LAUNAY, DENIMAL, MARIETTE, ZUNINO et JOUSSELIN  
Absente excusée : Mme EVRARD

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, fait part des excuses des absents, donne lecture du procès verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité, et, on passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Présentation et vote du compte de gestion 2013 (commune et lotissement)*
- *Présentation et vote du compte administratif 2013 (commune et lotissement)*
- *Vote des quatre taxes*
- *Présentation et vote du budget primitif 2014 (commune et lotissement)*
- *Informations et questions diverses.*

Madame le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- *Désignation d'un avocat pour défendre la commune dans le dossier «Maison Durand »*

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 - COMMUNE :**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de Gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 - LOTISSEMENT :**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de Gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE :**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Madame le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Lionel AMPE. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- résultat reportés	158 399,16
- dépenses de l'exercice	185 369,22
- recettes de l'exercice	196 481,60
- résultat de l'exercice	11 112,38
- résultat de clôture 2013	169 511,54

Section d'investissement :

- résultat de clôture 2012	- 64 012,12
- dépenses de l'exercice	62 791,89
- recettes de l'exercice	101 706,80
- résultat de l'exercice	38 914,91
- résultat de clôture 2013	- 25 097,21

Restes à réaliser :

- Solde	5 760,00
---------	----------

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - LOTISSEMENT :**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Madame le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Lionel AMPE. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- résultat reportés	0,00
- dépenses de l'exercice	70 890,85
- recettes de l'exercice	70 890,85
- résultat de l'exercice	0,00
- résultat de clôture 2013	0,00

Section d'investissement :

- résultat de clôture 2012	0,00
- dépenses de l'exercice	- 68 960,19
- recettes de l'exercice	31 736,38
- résultat de l'exercice	72 223,81
- résultat de clôture 2013	3 263,62

Restes à réaliser :

- Solde	0,00
---------	------

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE :

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement :</u>	
- un résultat de clôture de l'exercice 2012	158 399,16
- un résultat positif pour l'exercice 2013	11 112,38
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2013	169 511,54
<u>En section d'investissement :</u>	
- un résultat de clôture de l'exercice 2012	- 25 097,21
- un solde des restes à réaliser 2013	- 5 760,00
- soit un besoin de financement de	30 857,21
<u>En section d'investissement de l'exercice 2014 :</u>	
- au compte 1068 (recettes)	30 857,21
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2014 :</u>	138 654,33

### AFFECTATION DU RESULTAT - LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

<u>En section de fonctionnement :</u>	
- un résultat de clôture de l'exercice 2012	0,00
- un résultat positif pour l'exercice 2013	0,00
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2013	0,00
<u>En section d'investissement :</u>	
- un résultat de clôture de l'exercice 2013	3 263,62
- un solde des restes à réaliser 2013	0,00
- soit un besoin de financement de	3 263,62
<u>En section d'investissement de l'exercice 2014 :</u>	
- au compte 1068 (recettes)	0,00
<u>En section de fonctionnement de l'exercice 2014 :</u>	0,00

### VOTE DES QUATRES TAXES :

Le Conseil Municipal examine l'imprimé n° 1259 – Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le taux des quatre taxes qui reste inchangé, et s'établit ainsi qu'il suit :

- <b>Taxe d'habitation</b>	<b>6,42 %</b>
- <b>Taxe foncière Bâti</b>	<b>2,58 %</b>
- <b>Taxe foncière non Bâti</b>	<b>13,85 %</b>
- <b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>7,32 %</b>

Le produit de ces quatre taxes s'élève à **52 846,00 €**

Monsieur le Receveur précise que dans la mesure où les dotations de l'état vont diminuer, les taux devront évoluer dans les prochaines années.

Le Conseil Municipal prend acte de cette remarque et fera le maximum pour réaliser des économies.

### PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	324 754,00 €
----------------------------------	-----------------	--------------

	<i>Recettes</i>	324 754,00 €
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	78 280,00 €
	<i>Recettes</i>	78 280,00 €

Les travaux inscrits en section d'investissement sont les suivants :

- Logiciel	800,00 €
- Enfouissement réseaux « Beauvillier »	4 000,00 €
- Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €
- Travaux de l'église	21 500,00 €
- Salles des fêtes	240,00 €
- Autres immo. Financières – Avance budget annexe	902,00 €

Les recettes attendues sont les suivantes :

- FCTVA	1 400,00 €
- virement de la section fonctionnement	72 960,00 €
- Subvention DRAC	3 920,00 €

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	35 902,00 €
	<i>Recettes</i>	35 902,00 €
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	35 902,00 €
	<i>Recettes</i>	35 902,00 €

Constitution du stock foncier et des études, financés par une avance de la commune.

### **DESIGNATION D'UN AVOCAT DANS LE DOSSIER « MAISON DURAND » :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est à nouveau saisie par le riverain de la « maison Durand ».

Celui-ci juge que la maison présente un péril imminent et que la commune est responsable dudit désordre. Madame le Maire déclare qu'elle a pris contact avec les autorités préfectorales et départementales avant de s'adresser au Tribunal Administratif. Celui-ci diligentera un expert dans les plus brefs délais.

D'autre part, elle rappelle qu'elle a contacté GROUPAMA, assureur communal, puisque la Commune a souscrit un contrat recours juridique. Dans cette affaire, le choix de l'avocat est libre.

Dans l'urgence, l'expert ayant fixé son rendez-vous dans la semaine, Madame le Maire a choisi Maître Blanchet, avocat à la cour d'Appel de Caen – 3 place du Palais à Mortagne au Perche (61)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CHARGE** Maître Jacques BLANCHET, Avocat à la cour d'Appel de Caen – 3 place du Palais à Mortagne au Perche (61400) de représenter la Commune de Saint Mard de Réno dans l'affaire « commune de Saint Mard de Réno C/DURAND »
- **DIT** que ses honoraires seront pris en charge par Groupama dans la limite des clauses du contrat.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.